

Réunion du 21 octobre 2021 au 22 octobre 2021

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Approbation des procès verbaux des séances du Conseil régional du 31 mars 2021, du 2 juillet 2021 et du 23 juillet 2021</b>	

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.4132-12 al.1,

**VU** le règlement intérieur modifié, initialement approuvé par délibération du Conseil régional du 25 janvier 2016, et notamment son article IV-9,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

**ENTENDU** les interventions de Pascale HAMEAU, Victoria DE VIGNERAL, Gaëlle ROUGERON, Stéphane GACHET, Stéphane IBARRA, Raymond de MALHERBE, Didier REVEAU, Matthias TAVEL, Franck LOUVRIER, Samia SOULTANI VIGNERON, Matthieu ORPHELIN, Christophe CLERGEAU, Roland MARION, Constance NEBBULA, Isabelle LEROY, Philippe HENRY, Julien BAINVEL, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

les procès-verbaux des séances du Conseil régional des 31 mars 2021, 2 juillet 2021 et 23 juillet 2021.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs